

DIJON MÉTROPOLE
 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 HABITAT DÉPLACEMENTS

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD
 APPROBATION

5.3
 PLAN DE ZONAGE COMMUNAL
OUGES
 PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
 en date du 24 mars 2022

Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIBETICH

Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté
 Préfecture de la Côte-d'Or
 Décision : 31 MARS 2022

DIJON MÉTROPOLE
 2015-2025

plu HD
 Dijon métropole

- ZONES**
- U
 - AU
 - A
 - Ap, Apv
 - N
 - Np, Npe, Npj
 - Nc
- Cheminements à conserver, à créer
 - - - Marges de recul
 - - - Marges de recul liées aux voies ferrées
 - - - Marges de recul liées aux cours d'eau
- ▨ Sites de projet habitat
 Ⓞ Sites de projet économiques et métropolitains
 Ⓜ Emplacements réservés
- PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL**
- Ⓜ Edifices métropolitains remarquables
 - Ⓜ Eléments et édifices remarquables
- Ensembles urbains :
- Ⓜ Ensembles métropolitains
 - Ⓜ Ensembles communaux
- PAYSAGE ET NATURE**
- Ⓜ Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
 - Ⓜ Espaces Boisés Classés (EBC)
 - Ⓜ Terrains cultivés en zone urbaine
 - Continuité de nature à préserver
 - Continuité de nature à créer
 - Arbres isolés
 - Plans d'eau
 - Cours d'eau

0 250 M

ER dans le PLUII		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Aménagement de la RM 996	Métropole
2	Barreau de Beauregard entre la RM 122R et la RM 996	Métropole

